

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert de la matière fertilisante (produit simple) **FERTEOS**

de la société **TIMAC AGRO INTERNATIONAL**
enregistrée sous le n° 2021-0241

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante référencée ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Pour la décision délivrée par la commission
de l'autorisation des substances
de mise sur le marché

Mme-Catherine de GUEMIN

Informations générales

Nom du produit	FERTEOS
Type de produit	Produit de revente
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire d'origine	INNOVABIO
Titulaire	TIMAC AGRO INTERNATIONAL 27 avenue Franklin Roosevelt 35400 SAINT MALO FRANCE
Classe - Type	Stimulateur de l'activité microbienne du sol à base d'extraits végétaux – Additif agronomique autorisé pour un usage en mélange avec des amendements minéraux basiques de la norme NF U44-001 ou du règlement (CE) n° 2003/2003
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	373-2018.01
Numéro d'AMM	1180426

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **22 JAN. 2021**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN